

Accueil Les publications

Accueil > Suivre mes demandes > Brouillons > Demande -016885/KK AC PLU

Cas par cas ad'hoc pour un PLU ou PLUi 016885/KK AC PLU

Retour

Bas de page

Attributs

Date d'échéance : 5 mois et 29 jours restants

Autorité environnementale saisie : MRAE - Pays de la Loire

KK ad-hoc-ad-hoc-PLU

Annexes

Intitulé de la demande *

Demande d'examen au cas par cas pour la modification de droit commun n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

1. Personne publique responsable

1.1 Identification de la personne publique responsable

Numéro SIRET @ *

24850046400198

Les informations qui sont venues compléter le formulaire sont extraites de la base Sirene des entreprises et de leurs établissements (SIREN, SIRET) de l'INSEE. Si ce service devait être indisponible au moment de votre saisie, nous vous invitons à enregistrer votre formulaire et à le compléter ultérieurement.

1.2 Dénomination

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

1.3 Coordonnées

Numéro SIREN

248500464

Numéro

Extension

Code INSEE

85182

Nom de la voie

LA FOURNIERE

Code postal

85700

Localité

POUZAUGES

Pays

France

Courriel : exemple@mail.fr *

e.bret-capitaine@paysdepouzauges.fr

1.4 Personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable @

1.4 Personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable

Nom *

SOULARD

Prénom *

Bérangère

Qualité *

Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

1.5 Personne physique ressource (bureau d'étude, service technique...) @

Nom *

BRET-CAPITAINE

Prénom *

Emmanuelle

Adresse *

la fournière 85700 Pouzauges

Numéro de la rue

Nom de la rue

la fournière

Ville

Pouzauges

Lieu-Dit

la fournière 85700 Pouzauges

Code Postal

85700

Département

Vendée

Téléphone : +XX X XX XX XX XX *

Courriel : exemple@mail.fr *

e.bret-capitaine@paysdepouzauges.fr

Qualité *

Responsable du Service Urbanisme et Habitat

2. Identification du PLU

2.1 Type de document concerné *

PLUI(i) x

2.2 Intitulé du document *

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

2.3.1 Le cas échéant, date d'approbation du document

20-01-2020

2.3.2 Adresse du site internet permettant de prendre connaissance du document

https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

2.4 Territoire (commune-s) couvert par le PLU

Ajouter les communes par *

Code EPCI x

Si vous choisissez région, département ou un EPCI, l'ensemble des communes sera ajouté. Si vous choisissez un ajout manuel, merci d'ajouter toutes les communes couvertes par le plan ou programme.

Code EPCI *

248500464

recherche

supprimer tout

Nom de département

Vendée

Nom de L'EPCI

CC du Pays de Pouzauges

Liste communes

CC du Pays de Pouzauges (Toute les communes)

2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)

La procédure de modification concerne la commune de Pouzauges et la commune du Boupère. Les localisations sont précisées et cartographiées dans la notice en annexe du formulaire.

3. Contexte de la planification

3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables

3.1.1 Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ? *

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, date d'approbation *

07-02-2022

Si oui, nom du document *

SRADDET des Pays de la Loire

3.1.2 Le territoire est-il couvert par un SCoT ? *

- ☒ Oui
☐ Non

Préciser sa date d'approbation *

29-03-2017

Préciser le nom du SCoT *

SCoT du Pays du Bocage Vendéen

3.1.3 Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ? *

- ☒ Oui
☐ Non

3.1.8 Préciser le document *

SAGE Lay (approuvé le 04-03-2011), SAGE Sèvre Nantaise (approuvé le 07-04-2015), PGRI Loire-Bretagne (approuvé le 15-03-2022), PCAET (adopté le 09-02-2021), Plan de mobilité simplifié (approuvé le 26-09-2023), PLH 2025-2030

3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU

3.2.1 Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration ? *

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, préciser la date de l'avis de l'Autorité Environnementale sur l'évaluation environnementale

12-06-2019

3.2.2 Cette évaluation environnementale a-t-elle été actualisée ? *

- ☐ Oui
☒ Non

3.2.3 Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle

3.2.4 Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, Le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale ? *

- ☒ Oui
☐ Non

Préciser sa date d'approbation *

25-02-2025

Préciser son objet *

Modification de Droit Commun N°1

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

4.1.1 Type de procédure *

Modification x

4.1.2 Fondement juridique *

D'une modification de droit commun (article L. 153-41 du code de l'urbanisme) x

4.2.1 Population concernée d'après le dernier recensement de la population (données INSEE) *

23242

Actuellement

Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire
zones U	1255,46 *	3,909 *
zones 1 AU	52,52 *	0,164 *
zones 2 AU	20,57 *	0,064 *
zones A	19083,19 *	59,411 *
zones N	11708,65 *	36,452 *
Total	32120,39 *	100 *

Après évolution

Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	1255,46 *	3,909 *
zones 1 AU	59,71 *	0,186 *
zones 2 AU	13,38 *	0,042 *
zones A	19083,19 *	59,411 *
zones N	11708,65 *	36,452 *
Total	32120,39 *	100 *

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) *

Pour limiter la consommation des espaces naturels et agricoles, la collectivité s'engage à répondre à un objectif de construction de 1350 nouveaux logements, en privilégiant la réhabilitation et la valorisation des potentiels existants et s'engage à une modération de la

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure *

La présente procédure de droit commun consiste à passer les zones 2AUE de la zone industrielle de Montifaut, implantée sur la commune de Pouzauges, et la zone 2AUE de la zone d'activités des Bourgeries, située sur la commune du Boupère, en zone 1AUE.

4.3.2 La procédure a pour objet de permettre d'ouvrir un ou des secteurs à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions ? *

- ☒ Oui
☐ Non

Préciser la localisation *

Zone industrielle de Montifaut (Pouzauges)
Zone d'activités des Bourgeries (Le Boupère)

Préciser la superficie (en ha) *

Montifaut : 3,7 ha
Bourgeries : 2,9 ha

4.3.3 Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ? *

- ☐ Oui
☒ Non

4.3.4 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs ? *

- ☐ Oui
☒ Non

4.3.5 La procédure a pour objet de créer un espace boisé classé ? *

- ☐ Oui
☒ Non

4.3.6 La procédure a pour objet de déclasser un espace boisé classé ? *

- ☐ Oui
☒ Non

4.3.7 La procédure a pour objet de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers ? *

- ☐ Oui
☒ Non

4.3.8 La procédure a pour objet de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier ? *

- ☐ Oui
☒ Non

4.3.9 La procédure a pour objet de créer de nouvelles protections environnementales ? *

- ☐ Oui
☒ Non

4.3.10 La procédure a pour objet de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels ? *

- ☐ Oui
☒ Non

4.7 Effets au-delà des frontières nationales

4.7.1 La procédure a-t-elle des effets au-delà des frontières nationales ? *

- ☐ Oui
☒ Non

5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :

5.1.1 Les dispositions de la loi montagne *	Précisez
☐ Oui	
☒ Non	
5.1.2 Les dispositions de la loi littoral *	Précisez
☐ Oui	
☒ Non	
5.1.3 Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) *	Précisez
☐ Oui	
☒ Non	
5.1.4 Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement *	Précisez
☐ Oui	
☒ Non	
5.1.5 Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement *	Précisez
☐ Oui	
☒ Non	
5.1.6 Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement *	Précisez
☐ Oui	
☒ Non	
5.1.7 Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement *	Précisez
☐ Oui	
☒ Non	
5.1.8 Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à L. 562-1 du code de l'environnement *	Précisez *
☒ Oui	PPRI Lay amont (approuvé le 18-02-2005) et le PPRI Sèvre Nantaise (approuvé le 5-05-2004)
☐ Non	
5.1.9 Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement *	Précisez
☐ Oui	
☒ Non	
5.1.10 Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement *	Précisez
☐ Oui	
☒ Non	
5.1.11 Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier *	Précisez
☐ Oui	
☒ Non	
5.1.12 Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine *	Précisez *
☒ Oui	Servitude AC4 patrimoine architectural (ZPPAU/AVAPI)
☐ Non	
5.1.13 Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine *	Précisez *
☒ Oui	Servitude AC1 monuments historiques
☐ Non	
5.1.14 Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement *	Précisez *
☒ Oui	Au niveau du plan de zonage du PLUi : hachures de repérage des zones humides correspondant au report de l'inventaire réalisé par le CPIE
☐ Non	
5.1.15 Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) *	Précisez *
☒ Oui	Détermination des trames vertes et bleues à l'échelle du Pays de Pouzauges par le CPIE
☐ Non	
5.1.16 Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement *	Précisez *
☒ Oui	12 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II
☐ Non	
5.1.17 Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	Précisez *
☒ Oui	Plusieurs sites propriétés ou zones de préemption du conservatoire des Espaces Naturels Sensibles (bois ou bords de rivière)
☐ Non	
5.1.18.1 Un espace concerné par : • un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement • un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code • un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code *	Précisez
☐ Oui	
☒ Non	
5.1.19 Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier *	Précisez *
☒ Oui	0,3 ha

5.1.20 Autre protection *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :

5.2.1 Les dispositions de la loi montagne *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.2.2 Les dispositions de la loi littoral *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.2.3 Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.2.4 Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à L. 562-1 du code de l'environnement *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.2.5 Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.2.6 Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.2.7 Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.2.8 Autre protection *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :

5.3.1 D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.2 Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.3 D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.4 Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.5 Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.6 Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.7 Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement *

- ☒ Oui
☐ Non

Précisez *

Une zone humide repérée au sein du règlement graphique du PLUi se situe à environ 20m au Nord de l'emprise sur le secteur de Montifaut (Pouzauges). Cependant, aucune zone humide n'a été identifiée sur le site au regard des critères réglementaires.

5.3.8 Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) *

- ☒ Oui
☐ Non

Précisez *

Réservoir écologique "vallée" sur le secteur de Montifaut (Pouzauges) identifié au titre de la Trame Verte du Pays de Pouzauges

5.3.9 D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.10 Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.11 Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.12 Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.13 Un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.14 un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.3.15 Autre protection *

- ☐ Oui
☒ Non

Précisez

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollutions des sols, etc.) ?

5.4.1 Des constructions à usage d'habitations ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisance (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ? *

- ☐ Oui
☒ Non

7. Autres procédures consultatives

7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées *

17-04-2026



7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

7.3 Procédure de participation du public envisagée

Enquête publique ? *

- ☒ Oui
☐ Non

Participation du public par voie électronique ? *

- ☐ Oui
☒ Non

Enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures ? *

- ☐ Oui
☒ Non

Autre, préciser les modalités

[Haut de page](#)

Page suivante ➔

Enregistrer

Envoyer